

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d’Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V.. – 002-2012</p> <p>Du : Jeudi 29 mars 2012</p>
---	---

L’an deux mille douze, le vingt-neuf mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ, M. Claude POUILLART et Bertrand VERGNAUD,
Adjoint au Maire,
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Patrice GLANDIERES et
Jacques CORMERY, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENT :

Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Stéphanie GROCAUT Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 45

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur le Maire propose que Madame Christelle BRUNETTI soit secrétaire lors de cette séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l’unanimité,

Madame Christelle BRUNETTI comme secrétaire de séance.

006 - 2012 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2012 :

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire rappelle que le procès-verbal a été adressé à l’ensemble des Élus et demande s’il y a des observations.

Monsieur Jacques CORMERY demande que soit mis au pluriel Conseiller Municipal au paragraphe « Etaient Présents ».

De plus il est demandé de corriger à la délibération N°003-2012 dans le rappel historique du travail réalisé sur l'assainissement il ne faut pas préciser « RD3 » mais « CD2 ».

Monsieur Claude POUILLART demande qu'à la délibération N°002-2012, dans le vote il soit ajouté à « (Monsieur Claude POUILLART s'abstenant) » on ajoute « sur toutes les observations ».

Monsieur Le Maire et les Membres du Conseil prennent note des remarques et précisent que cela sera corrigé.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 janvier dernier a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

Considérant les corrections suivantes à apporter :

- Mettre au pluriel « Conseiller Municipal » au paragraphe « Etaient Présents ».
- Remplacer « RD3 » par « CD2 »,
- Ajouter au vote de la délibération N°002-2012 après (M.Claude POUILLART s'abstenant) « sur toutes les observations »,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 janvier 2012.

B – AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise qu'afin de permettre une meilleure lisibilité du budget il souhaite prendre une délibération séparée pour les subventions aux associations et les participations attribuées aux syndicats, pour lesquels la Commune est adhérente ; étant donné que ces deux entités sont juridiquement différentes et leurs imputations budgétaires aussi.

En conséquence il est demandé aux Membres du Conseil d'approuver l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

007 - 2012 – Approbation du Compte-administratif 2011 :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, souligne le travail important réalisé par Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal et Madame Stéphanie GROCAUT, secrétaire de Mairie, pour la clôture financière 2011 et la préparation budgétaire 2012. Il les remercie, car le travail fut particulièrement compliqué notamment dû au manque de rigueur de l'ancienne secrétaire de Mairie. Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, fait lecture du compte administratif 2011.

Tout d'abord est rappelé que le compte administratif correspond au compte établi à partir de la comptabilité de la Commune. Il doit être équivalent au compte de gestion fourni par la Trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté un montant de 365 226,39 € et les recettes un montant de 391 059,72 €, ce qui a permis de dégager sur l'année un excédent de fonctionnement 25 833,33 €.

Ajouté à celui de 2010, l'excédent cumulé de fonctionnement à fin décembre 2011 représente un montant de +180 954,20 €.

Les dépenses d'investissement de la commune ont représenté un montant de 159 339 ,16 €.

Il souligne qu'en 2011, ces dernières ont été importantes du fait que des dépenses d'investissement engagées en 2010 ont été terminées et facturées sur l'exercice 2011 et que toutes les dépenses prévues au budget 2011, ont été en majeure partie réalisées sur 2011.

Il est également à noter qu'un reste à réaliser de 32 541€ engagés en 2011 sera facturé sur l'exercice 2012 : Il s'agit des dépenses de réparation de la cantine suite à l'incendie, des dépenses de travaux effectués au sein du local technique sis Place de la Pompe et de la mutation du logiciel de comptabilité et gestion du personnel « Magnus » vers le logiciel « e-Magnus ».

Les recettes d'investissement ont représenté un montant de 165 030 ,87 € qui a permis de réaliser un excédent de 5691, 71 € sur l'exercice. Ajouté au déficit de l'exercice suivant, le budget d'investissement présente donc à fin 2011 un déficit de – 27 173,43 €.

Les comptes de la commune présentent donc à fin décembre 2011 un excédent global (Fonctionnement + investissement) de + 153 780.77 €.

Il conclut par la présentation de l'exercice qui se clôture comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :	Reste à réaliser :
Dépenses :	365 226,39 €	159 339,16 €	32 541,00 €
Recettes :	391 059,72 €	165 030,87 €	
Reports exercice 2010	155 120.87€	- 32 865.14€	
Résultats :	180 954.20€	- 27 173.43€	32 541,00 €

Monsieur Le Maire Didier DAGONET quitte la séance et transmet la présidence du conseil municipal au doyen d'âge de cette assemblée.

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Jacques CORMERY.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques CORMERY, Monsieur Didier DAGONET, Maire, ayant quitté la séance,

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte-administratif 2011 qui se décompose comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :	Reste à réaliser :
Dépenses :	365 226,39 €	159 339,16 €	32 541,00 €
Recettes :	391 059,72 €	165 030,87 €	
Reports exercice 2010	155 120.87€	- 32 865.14€	
Résultats :	180 954.20€	- 27 173.43€	32 541,00 €

Considérant le reste à réaliser de 32.541 € qui correspond à des dépenses engagées et non facturées au titre de 2011. Il s'agit des dépenses de réparation de la cantine suite à l'incendie, des dépenses de travaux effectués au sein du local technique sis Place de la Pompe et de la mutation du logiciel de comptabilité et gestion du personnel « Magnus » vers le logiciel « e-Magnus ».

Considérant que ces restes à réaliser s'élèvent à 32 541€,

Approuve le compte-administratif 2011 tel qu'il a été présenté,

Signe le compte-administratif 2011.

008 - 2012 – Approbation du Compte de gestion 2011 :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, qui précise que Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp a transmis le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2011. Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures ordonnancées par la Commune, du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :	Reste à réaliser :
Dépenses Prévues :	510 082,87 €	312 636,56 €	32 541,00 €
Dépenses émises :	365 226,39 €	159 339,16 €	
Recettes prévues :	510 082,87 €	312 636,56 €	
Recettes émises :	391 059,72 €	165 030,87 €	
Résultats :	Excédent 25 833,33€	Excédent 5 691,71€	32 541,00 €

Pour mémoire le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 27 173.43€ et en fonctionnement à + 180 954.20€, ce qui amène un résultat de clôture de l'exercice 2011 à + 153 780.77€.

Enfin Monsieur Patrice GLANDIERES souligne la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2011 transmis par Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp,

Vu l'absence d'observation du Conseil Municipal,

Considérant le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 27 173.43€ et en fonctionnement à 180 954.20€, ce qui amène un résultat de clôture de l'exercice 2011 à 153 780.77€

Approuve le compte de gestion 2011, qui s'établit comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :	Reste à réaliser :
Dépenses Prévues :	510 082,87 €	312 636,56 €	32 541,00 €
Dépenses émises :	365 226,39 €	159 339,16 €	
Recettes prévues :	510 082,87 €	312 636,56 €	
Recettes émises :	391 059,72 €	165 030,87 €	
Résultats :	Excédent 25 833,33€	Excédent 5 691,71€	32 541,00 €

Autorise Le Maire à signer le compte de gestion 2011.

009 - 2012 – Affectation des résultats :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, rappelle que le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 27 173.43€ et en fonctionnement à + 180 954.20€, amène à un résultat de clôture de l'exercice 2011 à + 153 780.77€. En conséquence il est proposé d'inscrire à l'article 1068 excédent de fonctionnement : + 27 173.43€. Ceci est un jeu d'écriture qui permet l'équilibre du budget.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le résultat d'investissement qui s'élève à - 27 173.43€,

Considérant le résultat de fonctionnement qui s'élève à + 180 954.20€

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent à 32 541€,

Considérant le besoin de financement qui s'élève à 27 173.43€,

Approuve l'affectation des résultats tel quels :

- l'inscription de 153 780.77€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 27 173.43€ au chapitre 001 déficit du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 27 173.43€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

010 - 2012 – Approbation du budget primitif 2012 :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, présente le budget primitif 2012 qui a été présenté et débattu lors de la réunion du bureau municipal en date du 14 mars dernier.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2012, par chapitre comme tel :

Budget de fonctionnement	Dépenses :	Recettes :
Proposition	545 409.77 €	391 629,00 €
002 Reports 2011		153 780.77 €
Total de la section de fonctionnement :	545 409.77 €	545 409.77€

Sur le budget de fonctionnement, Monsieur Patrice Glandières indique entre autre que le poste autres charges de gestion courante augmente de + 23 000 € du fait notamment des nouvelles dépenses liées à la constitution du groupement du syndicat d'assainissement (20 k€).

Budget d'investissement :	Dépenses :	Recettes :
Proposition	199 443,00 €	259 157,43 €
Reste à réaliser 2011	32 541,00 €	
001 Reports 2011	27 173.43 €	
Total de la section de fonctionnement :	259 157.43€	259 157.43€ €

Monsieur Le Maire Didier DAGONET, demande s'il y a des questions.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande pourquoi à l'article 615 21 on passe de 21 000€ en 2011 à 25 000€ pour 2012 ? Il s'excuse de n'avoir pu être présent au Bureau Municipal du 14 mars.

Monsieur Bertrand VERGNAUD précise que suite à la demande de Monsieur CAILLE, de procéder à la taille des arbres le long de sa propriété. Et suite à la confirmation du Géomètre que ces arbres étaient situés sur la propriété communale. Il est prévu une intervention d'élagage ou d'abattage desdits arbres, au frais de la Commune. Cela représente un linéaire de 400m de long. Il ajoute que le coût dépendra notamment de la possibilité à l'entreprise qui interviendra de pénétrer ou non par la propriété de Monsieur CAILLE.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande le nom de l'entreprise qui interviendra ?
Monsieur Le Maire rappelle que la consultation des entreprises est en cours et que l'entreprise qui réalisera les travaux n'est pas retenue.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande pourquoi à l'article 617 on passe de 2 000€ en 2011 à 3 000€ pour 2012 ?

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise qu'il a été décidé d'augmenter cet article, en prévision d'éventuels besoins de recourir à des experts ou huissiers.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande pourquoi au chapitre 022 on inscrit 15 000€ pour 2012 ?

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, précise que ce chapitre est prévu pour les dépenses imprévues de fonctionnement. Ceci permet à la Commune de provisionner une somme qui pourra palier en cas de nécessité. Cette somme est régulièrement portée à chaque budget et n'a pas vocation à être dépensée.

Il ajoute que suite à l'envoi de la maquette du budget primitif 2012, il s'est tenu à la disposition des Elus pour répondre à toutes les questions éventuelles et personne ne s'est présenté, ce qui est fort dommageable.

Monsieur Le Maire complète que justement dans le cadre de l'intervention le long de la propriété de Monsieur CAILLE, il se peut que les dépenses soient plus élevées que celles inscrites, ce chapitre permettrait dans ce cas de combler le manque.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande pourquoi à l'article 655 4 on passe de 36 510€ en 2011 à 58 300€ pour 2012 ?

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, rappelle que cet article est prévu pour le versement des participations aux syndicats, pour lesquels la Commune est adhérente. Comme le précisait Monsieur Le

Maire, en début de séance, cette année il convient que nous versions pour la première fois au Syndicat d'Assainissement de la Vallée de Chauvry une participation, qui s'élève à 20300€. Mais ce point sera détaillé dans l'étude de la délibération supplémentaire que nous avons inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande comment on a pu prévoir l'inscription de 50 000€ pour les travaux de voirie ?

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, précise qu'une estimation a été réalisée par des devis reçus d'entreprises. Ensuite une consultation et un appel d'offre sera réalisée pour attribuer le marché.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande pourquoi 90 060€ sont inscrits à l'article 2153 ?

Monsieur Patrice GLANDIERES, précise que c'est une somme d'argent qui sert à l'équilibrage des comptes de la commune. Cette somme correspond aux excédents qui resteront après les investissements budgétés au titre de l'année 2012. Cette somme n'étant pas affectée, elle est mise dans le compte 215 3.

Monsieur Le Maire ajoute que justement ce point a déjà été discuté en Bureau Municipal le 14 mars dernier, comme les points précédents.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, vote contre le budget car il estime qu'il y a des chiffres dans certains articles pour lesquels il ne connaît pas l'affectation d'opération. Il ne remet pas la qualité du travail en cause mais souhaite savoir où va l'argent.

Monsieur Patrice GLANDIERES rappelle que Monsieur CORMERY était absent lors de la préparation budgétaire et de la réunion d'explication complémentaire et d'autre part que tous les projets portés ont été discutés et validés, et que seul ces projets seront réalisés. La somme mise en réserve n'a pas vocation à être dépensée.

N'ayant plus de question sur le budget primitif, Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 804 567.20€

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité** (Monsieur Jacques CORMERY vote contre),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2012 étudié en séance du Bureau Municipal du 14 mars 2012,

Approuve le budget primitif 2012 s'élevant à **804 567.20€** équilibré en recettes et en dépenses comme tel :

Budget de fonctionnement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	545 409.77 €	391 629,00 €
002 Reports 2011		153 780.77 €
Total de la section de fonctionnement :	545 409.77 €	545 409.77€

Budget d'investissement :	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	199 443,00 €	259 157,43 €
Reste à réaliser 2011	32 541,00 €	
001 Reports 2011	27 173.43 €	
Total de la section de fonctionnement :	259 157.43€	259 157.43€ €

Signe le budget primitif 2012.

011 - 2012 – Adoption du taux des quatre taxes :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, présente la proposition de taux pour les quatre taxes 2012.

Il rappelle que le taux retenus pour l'exercice 2011 a été arrêté comme tel :

-Taxe d'habitation :	16,53%
-Taxe foncière bâti :	16,01%
-Taxe foncière non bâti :	114,87%
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,06%

Compte tenu du taux d'inflation de l'année 2011 (à savoir 2.1%), il est proposé d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Ce qui amènerait à un coefficient de variation proportionnelle (à six décimales) de 1,020003.

Il est donc proposé d'adopter les taux suivants :

-Taxe d'habitation :	16,86%
-Taxe foncière bâti :	16,33%
-Taxe foncière non bâti :	117,16%
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%

Il ajoute que l'Etat regarde l'effort fiscal des Communes pour l'attribution des participations notamment la DGF (Dotation Global de fonctionnement) et qu'une Commune qui n'augmente pas ses taxes locales pendant plusieurs années peut voir la DGF diminuer.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les bases prévisionnelles notifiées pour l'année 2011,

Considérant le besoin d'équilibre du budget qui s'élève à 182 114€,

Considérant le coefficient de variation proportionnelle qui s'élève à 1.020003

Adopte les taux des quatre taxes locales pour l'année 2012 comme tel :

-Taxe d'habitation :	16,86%
-Taxe foncière bâti :	16,33%
-Taxe foncière non bâti :	117,16%
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%

Autorise Le Maire à signer l'état 1259.

012 - 2012 – Attribution des subventions aux Associations pour l'année 2012 :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention aux associations qui en ont fait la demande.

La subvention proposée se décline comme telle :

A l'article 6574 - chapitre 65 :

-AMF :	73,30€
-AMIF :	39,10€
-ASIMPAD :	16,92€
-Association des anciens pompiers du Groupement N°2 :	150€
-Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise :	20€
-Association de la Fête de la Campagne :	126,90€
-Association les Chemins de la Musique :	100€
-Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :	40€
--FNACA :	150€
-IFAC :	65,50€
-Union des Maires du Val d'Oise :	93,06€
-Comité du tourisme et des loisirs du Val d'Oise :	84.60€

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes formulées par les associations,

Approuve le versement des subventions suivantes :

A l'article 6574 - chapitre 65 :

-AMF :	73,30€
-AMIF :	39,10€
-ASIMPAD :	16,92€
-Association des anciens pompiers du Groupement N°2 :	150€
-Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise :	20€
-Association de la Fête de la Campagne :	126,90€
-Association les Chemins de la Musique :	100€
-Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :	40€
--FNACA :	150€
-IFAC :	65,50€
-Union des Maires du Val d'Oise :	93,06€
-Comité du tourisme et des loisirs du Val d'Oise :	84.60€

013 - 2012 – Attribution des participations aux Syndicats pour l'année 2012 :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'approuver la participation annuelle aux Syndicats pour lesquels la Commune est adhérente.

La participation proposée se décline comme telle :

A l'article 6554 - chapitre 65 :

-SIREs :	35 500€
-Syndicat d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SAVC)	20 300€
-SMEP :	321,32€
-Syndicat intercommunal pour le CMPP d'Eaubonne et l'Hôpital de jour d'Ermont :	31,35€

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les Syndicats auxquels la Commune de Béthemont-la-Forêt est adhérente,

Approuve le versement des participations suivantes :

A l'article 6554 - chapitre 65 :

-SIRES :	35 500€
-Syndicat d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SAVC)	20 300€
-SMEP :	321,32€
-Syndicat intercommunal pour le CMPP d'Eaubonne et l'Hôpital de jour d'Ermont :	31,35€

014 - 2012 – Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2012 :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention annuelle de 5 000€ pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2012. Ce qui est identique à l'année 2011. La dépense sera inscrite au chapitre 65.

Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire, demande si avec l'augmentation des 11 ainés supplémentaire, il ne faudrait pas augmenter la participation au CCAS ?

Monsieur Didier DAGONET précise que la participation de 5 000€ est suffisante, car le compte-administratif du CCCAS montre un excédent de fonctionnement.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'une subvention pour l'équilibre du budget du CCAS,

Approuve le versement d'une subvention pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2012, qui s'élève à 5 000€,

Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 65.

015 - 2012 – Demande d'une subvention pour les travaux de voirie auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté de Commune du Val d'Oise et des Trois Forêts :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2012, il a été décidé de procéder à des travaux de voirie Chemin de la Pierre aux Loups et Allée des Châtaigniers, d'un coût prévisionnel global de 50 000€ HT.

Aussi il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Commune du Val d'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) dans le cadre du fond de concours voirie 2012.

Pour un montant de 10 000€

Ainsi qu'auprès du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre du dispositif ARCC, à hauteur de 33% du montant hors taxe soit une subvention s'élevant à 16 500€, plafonné à 100 000€ tous les deux ans.

Ce qui amène un plan de financement pour les opérations de voirie tel quel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation de voirie HT :	50 000€
-TVA	9 800€
-Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	10 000€
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise ARCC :	16 500€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	33 300€

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rénover la voirie Chemin de la Pierre aux Loups et Allée des Châtaigniers,

Considérant l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 50 000€ HT,

Approuve le plan de financement suivant pour les deux opérations, comme tel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation HT :	50 000€
-TVA	9 800€
-Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	10 000€
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise ARCC :	16 500€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	33 300€

Autorise Le Maire, Didier DAGONET à demander les subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise et la Communauté de Communes du Val d'Oise et des Trois Forêts ainsi qu'à signer les actes afférents.

Autorise Le Maire, Didier DAGONET à procéder aux travaux de voirie Chemin de la Pierre aux Loups et Allée des Châtaigniers,

016 - 2012 – Demande d'une subvention pour les travaux de la cantine auprès du Conseil Général du Val d'Oise

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, précise qu'afin de remettre aux normes la cantine communale il convient de procéder à la pose de carrelage sur l'intégralité des sols, installer une évacuation des eaux dans la partie production. De plus, afin d'améliorer l'isolation thermique il convient de remplacer les dernières fenêtres, qui n'ont pas été changées après l'incendie.

Le projet est évalué à 10 000€ TTC

Aussi il est proposé de déposer une demande de subvention de de 3 762.54€ auprès du Conseil Général du Val d'Oise, dans le cadre du fonds scolaire.

Ce fonds prévoit un plafond maximal de travaux de 25 000€ TTC. La subvention ne peut excéder 45% du plafond fixé. Les opérations exigibles sont relatives à des réparations, de l'entretien, des aménagements ou pour la mise en sécurité des bâtiments scolaires existants, y compris les cantines.

Ce qui amène l'opération de rénovation de la cantine au plan de financement suivant :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation HT :	8 361.20€
-TVA	1 638.80€
-Total TTC :	10 000€
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise :	3 762.54€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	6 237.46€

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rénover la cantine communale,

Considérant l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 10 000€

Approuve le plan de financement suivant pour l'opération, comme tel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation HT :	8 361.20€
-TVA	1 638.80€
-Total TTC :	10 000€
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise :	3 762.54€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	6 237.46€

Autorise Le Maire, Didier DAGONET à demander la subvention et signer les actes afférents,

Autorise Le Maire, Didier DAGONET à procéder aux travaux de rénovation de la cantine communale.

017 - 2012 – Autorisation de procéder à un regroupement de commande pour le marché de restauration scolaire et de fourniture de goûters entre Béthemont-la-Forêt, Chauvry et le SIREs :

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire précise qu'avec la Commune de Chauvry et le SIREs une réflexion est engagée depuis longtemps, afin de se mettre aux normes réglementaires en matière de restauration collective.

Aussi les Elus des trois entités souhaitent procéder à un regroupement de commande, qui serait piloté par le SIREs afin de remettre en concurrence le prestataire de restauration collective des deux collectivités et du SIREs.

Pour l'heure le marché de restauration collective restera de la compétence communale et il est donc demandé l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention avec le SIREs afin que ce dernier pilote le groupement de commande pour ledit marché. Bien entendu, les facturations resteront à la charge de chaque entité.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande combien cela va coûter ?

Monsieur Le Maire précise que pour l'instant, le cahier des charges n'est même pas rédigé, le marché n'est pas lancé donc il n'est pas possible de répondre à cette question.

Monsieur Jacques CORMERY demande si les parents d'élèves ont été consultés ?

Monsieur Le Maire répond que pour l'heure non. Il rappelle qu'un travail existe déjà avec les parents d'élèves qui participent au choix des menus proposés par notre prestataire actuel. Enfin Monsieur Le Maire précise que les représentants des parents d'élèves seront associés à l'élaboration du marché.

Monsieur Claude POUILLART demande si on est sûr que les plats biologiques le sont ?

Monsieur Le Maire confirme et précise que s'il le souhaite on peut demander la traçabilité.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de renégocier le marché de restauration collective,

Autorise le Maire à signer une convention avec le SIREs afin que ce dernier pilote le groupement de commande de restauration collective et tous les actes afférents.

018 - 2012 – Approbation du tableau des effectifs de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire

Rapporteur Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire :

Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire, explique qu'il convient d'établir le tableau des effectifs de la Commune, au titre de l'année 2012.

Deux modifications sont à apporter par rapport à 2011, à savoir le départ à la retraite d'un agent de la filière technique et la réussite d'un agent de la filière administrative à l'examen professionnel de rédacteur.

Aussi il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme tel :

Grade d'emploi	Effectif budgétaire :	Effectif pourvu :	Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :
Filière Technique :			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe Catégorie C	2	2	
Filière administrative :			
Rédacteur Catégorie B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1	1	0

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, demande les noms des agents.

Monsieur Le Maire précise que les agents ne peuvent être cités, cela reste personnel.

De plus il complète l'information en précisant que l'effectif des adjoints techniques a diminué de un agent, vu qu'une personne est partie à la retraite et que le poste de rédacteur a été ouvert, car un agent de la filière administrative a obtenu l'examen professionnel de rédacteur. Ce qui permettra de nommer cet agent dans l'année, si celui-ci est sur la liste d'aptitude.

Monsieur Jacques CORMERY insiste pour connaître les noms.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Stéphanie GROCAUT, secrétaire de Mairie.

Mme Stéphanie GROCAUT rappelle que la législation permet de préserver l'anonymat des agents et en conséquence elle ne trahira pas le droit de réserve des fonctionnaires territoriaux.

Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal, vote contre pour manque d'information.

Sur le rapport de Claude POUILLART, Adjoint au Maire :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité M. Jacques CORMERY s'abstenant pour manque d'information,

Approuve le tableau des effectifs tel qu'il est arrêté et précise qu'il sera annexé au budget.

Grade d'emploi	Effectif budgétaire :	Effectif pourvu :	Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :
Filière Technique :			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe Catégorie C	2	2	
Filière administrative :			
Rédacteur Catégorie B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1	1	0

019 - 2012 – Approbation de la modification des statuts du SIGEIF :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ précise qu'en date du 14 février dernier, le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France) nous a informé du transfert de leur siège dans les locaux du 64 bis rue de Monceau à Paris dans le 8^{ème} arrondissement.

Cela a eu pour conséquence de faire évoluer leurs statuts. Cette modification mineure relève cependant de la procédure prévue à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose aux Conseils Municipaux de se prononcer dans les trois mois de la modification.

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du SIGEIF formulée par courrier en date du 14 février dernier, relative au déménagement du siège du SIGEIF, dans les locaux sis 64 bis rue de Monceau à Paris dans le 8^{ème} arrondissement.

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France

C – Questions diverses :

-Elections présidentielles : La Préfecture nous informe que les élections se dérouleront le 22 avril et le 6 mai de 8h à 20h.

Monsieur Le Maire demande que les Elus qui le souhaitent, s'inscrivent auprès de notre secrétaire pour tenir une permanence au premier et / ou au second tour.

-Echange de parcelles entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et l'Etat :

Monsieur DAGONET précise que cela fait maintenant plusieurs années qu'une réflexion est en cours afin que la Commune échange la parcelle AC 133 située le long de la forêt de Montmorency avec la parcelle B791 de l'Etat située le long de la rue de la Forge. Nous avons reçu aujourd'hui un avis favorable des différents services de l'état pour procéder à cet échange.

- Monsieur Gérard WAGENTRUTZ tient à ajouter que Chauvry a aussi inscrit une participation pour le Syndicat d'Assainissement collectif de la Vallée de Chauvry, à son budget 2012. Il est prévu une participation de 30000€des Communes, avec comme clef de répartition, le nombre d'habitants.

Il ajoute qu'avec Monsieur Le Maire, ils ont rencontré à plusieurs reprises le Conseil Général, qui semble très intéressé par le Syndicat et l'avoir inscrit dans ces priorités, le projet d'assainissement collectif.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle que cette somme ne suffira pas au fonctionnement du Syndicat, mais c'est un début pour lever les premières études et conseils juridiques que le Syndicat devra lancer.

Le conseil juridique sera notamment nécessaire pour les négociations de servitude sur des parcelles privées ou des parcelles de nos partenaires.

-Encombrants : Monsieur Claude POUILLART précise qu'il a rencontré Monsieur Jean-Pierre DUBOIS au sujet des encombrants qui ont été déposés devant sa propriété rue de la Vieille France. Il lui a rappelé qu'il ne devait pas laisser les encombrants jusqu'à la prochaine collecte. Cela détériore fortement l'image de notre petit village.

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu un message de Tri Or, pour nous informer qu'ils n'ont pas ramassé ces encombrants car ils dépassaient le seuil de 1m³ par habitation. Cependant après vérification, Tri Or a constaté qu'il y avait 3 habitations à cet endroit et donc les 3m³ auraient pu être enlevés. Tri Or a confirmé ne pouvoir organiser un nouveau ramassage avant la date prévue.

Monsieur DAGONET demande à Monsieur POUILLART de revoir Monsieur DUBOIS afin que ce dernier enlève les encombrants rapidement.

-Insalubrité : Monsieur Claude POUILLART précise qu'en se promenant le long de la cabane située à côté du Val Kalypso, il a constaté que de nombreux détritiques ont été déposés.

Monsieur DAGONET précise que la Commune procédera à l'enlèvement.

-Fleurissement : Monsieur VERGNAUD précise que le 5 mai prochain la Commune organise le fleurissement du village. Toute la population est conviée à cette manifestation qui se déroulera en matinée et sera clôturée par des rafraîchissements.

Il rappelle que l'année dernière cela avait permis à la Commune de remporter le prix de l'animation au concours départemental des villages fleuris.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h39**

**Liste des délibérations prises lors de la séance
du Conseil Municipal du 29 mars 2012**

006 - 2012	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2012
007 - 2012	APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2011
008 - 2012	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011
009 - 2012	AFFECTATION DES RESULTATS
010 - 2012	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012
011 - 2012	ADOPTION DU TAUX DES QUATRE TAXES
012 - 2012	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2012
013 - 2012	ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS POUR L'ANNEE 2012
014 - 2012	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CCAS DE BETHEMONT-LA-FORET AU TITRE DE L'ANNEE 2012
015 - 2012	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'OISE ET DES TROIS FORETS
016 - 2012	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA CANTINE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE
017 - 2012	AUTORISATION DE PROCEDER A UN REGROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE FOUNTURE DE GOUTERS ENTRE BETHEMONT-LA-FORET, CHAUVRY ET LE SIRE
018 - 2012	APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
019 - 2012	APPROBATION DES STATUTS DU SIGEIF

Le Maire Didier DAGONET		Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES	
1er Adjoint au Maire Gérard WAGENTRUTZ		Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU- CAFFIER	Absent
2ème Adjoint au Maire Claude POUILLART		Conseillère Municipale Christelle BRUNETTI	
3ème Adjoint au Maire Bertrand VERGNAUD		Conseillère Municipale Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY		///	///